Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Rapport du troisième trimestre de 2016 à l'intention des intervenants

wsib cspaat ONTARIO

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
Workplace Safety and Insurance Board

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints au 30 septembre 2016 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Dans le présent rapport de gestion, « CSPAAT » ou les mots « notre », « nous » ou « nos », se rapportent à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »). Le présent rapport de gestion est en date du 30 septembre 2016 et tous les montants y figurant sont libellés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le rapport de gestion qui suit ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la CSPAAT, ont été préparés par la direction au 30 septembre 2016 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comporte des montants fondés sur des estimations et des jugements éclairés. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction concernant les événements futurs, fondées sur les renseignements actuellement accessibles, notamment les hypothèses, les risques inhérents et les incertitudes. Le lecteur est donc prié de noter que les résultats réels peuvent différer sensiblement de nos prévisions, car les circonstances et les événements futurs ne se produisent pas toujours de la façon prévue.

Le président-directeur général,

Thomas Teahen
Le 14 décembre 2016
Toronto (Ontario)

La chef des finances,

Pamela Steer

Rapport de gestion

Table des matières

Rubrique	Page	Description
1. Revue du trimestre	4	Points saillants de notre rendement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 comparativement aux périodes correspondantes de 2015
2. Résultats d'exploitation	7	Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 comparativement aux périodes correspondantes de 2015
3. Situation financière	17	Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2016
4. Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance	18	Explication et analyse des variations du passif non provisionné selon le ratio de suffisance au 30 septembre 2016
5. Sommaire des résultats trimestriels	19	Aperçu de nos résultats financiers par trimestre
6. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016	20	Perspectives d'avenir de notre organisme pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016
7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	21	Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière
8. Mesure financière non conforme aux IFRS	21	Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS
9. Énoncés prospectifs	22	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
10. États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités	23	États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2016

1. Revue du trimestre

Points saillants de notre rendement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 comparativement aux périodes correspondantes de 2015

Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la CSPAAT au 30 septembre 2016 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date.

Points saillants financiers pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 comparativement au trimestre clos le 30 septembre 2015 :

- Le résultat global total a augmenté de 1 426 millions de dollars pour s'établir à 1 312 millions de dollars au troisième trimestre de 2016, reflétant un revenu de placement net de 958 millions de dollars et la solidité continue de notre performance opérationnelle attribuable à la croissance des produits tirés des primes.
- Les produits tirés des primes ont augmenté de 65 millions de dollars, ou 5,6 %, ce qui reflète principalement une augmentation de 62 millions de dollars des primes brutes découlant de l'augmentation de 52 millions de dollars, ou 4,3 %, des gains assurables en raison de la croissance solide dans les secteurs de l'automobile, de la construction, des soins de santé, de la fabrication, des services et des transports.
- Le portefeuille de placements de la CSPAAT a dégagé un revenu de placement net de 958 millions de dollars, représentant un rendement positif de 3,8 % au cours du troisième trimestre de 2016, soit une augmentation de 1 486 millions de dollars comparativement à la période correspondante de 2015. Nous prévenons le lecteur que le rendement des placements actuels n'est pas représentatif du rendement futur prévu. Par conséquent, il faut être prudent au moment de faire des projections à l'égard du revenu de placement en fonction de nos résultats actuels.
- Les paiements de prestations ont diminué de 8 millions de dollars, ou 1,4 %, ce qui représente principalement des pensions des travailleurs et des indemnités pour perte économique future moins élevées, en partie contrebalancées par une hausse des coûts liés aux prestations pour perte de gains et aux prestations de soins de santé comparativement au troisième trimestre de 2015.
- Les charges administratives et autres charges, avant la répartition aux coûts des prestations, ont augmenté de 22 millions de dollars, ou 12,1 %, ce qui représente une hausse des créances irrécouvrables de 15 millions de dollars, une augmentation de 4 millions de dollars des charges liées à la conception et à l'intégration des nouveaux systèmes et une hausse de 3 millions de dollars des autres charges d'exploitation.
- Pour le trimestre, les autres éléments de la perte globale se sont établis à 44 millions de dollars, en raison surtout de la diminution de 15 points de base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel, en partie contrebalancée par le rendement des placements du régime de retraite qui a été plus élevé que prévu.

Points saillants financiers pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 comparativement à la période de neuf mois close le 30 septembre 2015 :

- Pour les neuf premiers mois de 2016, le résultat global total a augmenté de 215 millions de dollars pour s'établir à 1 721 millions de dollars, reflétant un revenu de placement net de 1 246 millions de dollars et la solidité continue de notre performance opérationnelle attribuable à la croissance des produits tirés des primes. Nous avons dégagé des flux de trésorerie positifs étant donné que les produits tirés des primes ont dépassé nos charges d'exploitation, ce qui nous a permis de transférer dans nos placements un montant de 1 210 millions de dollars des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à la fin du troisième trimestre de 2016.

- Les produits tirés des primes ont augmenté de 153 millions de dollars, ou 4,4 %, ce qui reflète principalement une augmentation de 162 millions de dollars des primes brutes découlant de l'augmentation de 115 millions de dollars, ou 3,2 %, des gains assurables en raison de la croissance solide dans les secteurs de l'automobile, de la construction, des soins de santé, de la fabrication, des services et des transports, déduction faite d'une hausse de 22 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs qui reflète une amélioration des résultats en matière de retour au travail.
- Le portefeuille de placements de la CSPAAT a dégagé un revenu de placement net de 1 246 millions de dollars, représentant un rendement positif de 5,2 % au cours des neuf premiers mois de 2016, soit une augmentation de 773 millions de dollars comparativement aux neuf premiers mois de 2015. Le taux cible de rendement de nos placements sur une période de 10 à 15 ans consécutifs a été réduit, passant de 6,0 % à 5,25 % à compter du 1er janvier 2016.
- Les paiements de prestations ont diminué de 7 millions de dollars, ou 0,4 %, ce qui représente des pensions des travailleurs et des indemnités pour perte économique future moins élevées, en partie contrebalancées par une hausse des coûts liés aux prestations pour perte de gains et aux prestations de soins de santé comparativement aux neuf premiers mois de 2015.
- Les charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, ont augmenté de 29 millions de dollars, ou 5,1 %, ce qui reflète une hausse de 8 millions de dollars des salaires et avantages à court terme, une augmentation de 7 millions de dollars des charges liées à la conception et à l'intégration des nouveaux systèmes, une hausse de 5 millions de dollars des créances irrécouvrables, une augmentation de 5 millions de dollars de la dotation aux amortissements attribuable à la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des demandes et des comptes et une hausse des charges liées au matériel et à l'entretien de 5 millions de dollars, le tout en partie contrebalancé par une baisse des autres charges d'exploitation de 1 million de dollars.
- Pour la période de neuf mois considérée, les autres éléments de la perte globale se sont établis à 509 millions de dollars, en raison surtout de la diminution de 75 points de base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel, en partie contrebalancée par un rendement des placements plus élevé que prévu.
- Notre passif non provisionné suivant le ratio de suffisance s'établissait à 4 799 millions de dollars au 30 septembre 2016, soit une diminution de 2 185 millions de dollars, ou 31,3 %, depuis le 31 décembre 2015.

Points saillants relatifs à l'exploitation pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 :

Augmentation du volume des demandes de prestations enregistrées. Au cours des neuf premiers mois de 2016, le volume des demandes de prestations enregistrées de l'annexe 1 a augmenté de 0,7 % par rapport à celui de la période correspondante de 2015, passant de 144 522 demandes de prestations à 145 504. Cette hausse s'explique par un volume de demandes de prestations plus élevé pour le troisième trimestre, qui est passé de 50 676 demandes de prestations à 52 538. Le volume, tant pour les demandes de prestations avec interruption de travail que celles sans interruption de travail, a augmenté de respectivement 5,4 % et 3,0 % au troisième trimestre de 2016 par rapport à celui de la période correspondante de 2015.

Le taux de lésion avec interruption de travail a augmenté de 1,2 %, passant de 0,85 lésion par 100 travailleurs en 2015 à 0,86 lésion par 100 travailleurs en 2016. Parmi les plus grands secteurs d'activité, ceux de l'automobile et de la fabrication ont connu les plus importantes hausses du taux de lésion avec interruption de travail, soit de respectivement 7 % et 4 %. En revanche, le taux de lésion avec interruption de travail des secteurs des soins de santé et des transports s'est amélioré de respectivement 4 % et 2 % en 2016 par rapport à celui de la période correspondante de 2015.

Amélioration continue des durées à long terme. Au troisième trimestre de 2016, les durées de l'annexe 1 de 24, 48 et 72 mois se sont toutes améliorées par rapport à celles de la période correspondante de 2015. Alors que 2,7 % des demandes de prestations ont continué de porter sur des prestations d'une durée de 24 mois au troisième trimestre de 2015, ce résultat s'est amélioré pour passer à 2,5 % en 2016. Les durées de 48 mois et de 72 mois ont également diminué, passant respectivement de 2,2 % à 2,1 % et de 3,8 % à 2,6 %. Ces améliorations étaient encore une fois prévues en raison des diminutions des durées à court terme qui ont été enregistrées au cours des trimestres précédents.

Contrairement aux durées à long terme, les durées d'au plus un an se sont accrues au troisième trimestre de 2016 par rapport à celles de la période correspondante de 2015, surtout les durées de trois mois qui sont passées de 10,8 % en 2015 à 11,6 % en 2016.

Résultats positifs du programme de transition professionnelle de la CSPAAT. Des spécialistes sont disponibles pour aider les travailleurs que les lésions empêchent de reprendre le travail pratiqué avant de subir la lésion débilitante et qui envisagent un autre travail, à mettre au point et à intégrer un programme de transition professionnelle. Depuis le début de l'exercice, 84 % des travailleurs blessés de l'annexe 1 ayant intégré le programme de transition professionnelle sont parvenus à trouver de l'emploi, soit une augmentation de 5 % par rapport à la période correspondante de 2015. Ce programme ainsi que d'autres services semblables de la CSPAAT ont permis à 92 % des travailleurs blessés de reprendre le travail dans un délai de douze mois sans subir de perte de salaire au cours des neuf premiers mois de 2016. Ce pourcentage se maintient à au moins 91 % depuis le début de 2012.

Amélioration de la satisfaction de la clientèle. Au troisième trimestre de 2016, en fonction des résultats de la nouvelle méthode d'évaluation de la satisfaction globale de la CSPAAT, les travailleurs blessés ont enregistré un niveau de satisfaction de 73 %, le meilleur depuis l'introduction de la méthode au début de 2015. La satisfaction globale des employeurs a légèrement reculé par rapport au deuxième trimestre de 2016, passant de 79 % à 76 %, mais elle a augmenté par rapport à 74 % au troisième trimestre de 2015. Afin d'améliorer et de maintenir les niveaux de satisfaction des travailleurs blessés et des employeurs, une nouvelle stratégie portant sur l'expérience client a été élaborée et sera mise en œuvre plus tard au cours de l'année. L'excellence du service à la clientèle demeure l'un des quatre secteurs prioritaires de la CSPAAT.

Baisse du nombre de contestations découlant de la rapidité de leur résolution. Le nombre de nouvelles contestations a diminué de 10 % au troisième trimestre de 2016 par rapport à celui du trimestre correspondant de 2015 (de 1 883 contestations à 1 687). Depuis le début de l'exercice, le nombre de nouvelles contestations a reculé de 11 %.

La résolution des contestations continue d'être rapide, 89 % d'entre elles ayant été résolues dans un délai de moins de six mois au troisième trimestre de 2016, ce qui représente une amélioration de quatre points de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2015. Cette rapidité permet de réduire le nombre de contestations. À la fin du troisième trimestre de 2016, 2 054 contestations étaient en cours, en baisse par rapport à 2 251 contestations à la période correspondante de 2015.

Le pourcentage des contestations acceptées (17 %) s'est accru de 3 % par rapport au troisième trimestre de 2015. Le pourcentage des contestations en partie acceptées ou refusées (13 %) a diminué de 1 % par rapport à la période correspondante de 2015.

2. Résultats d'exploitation

Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 comparativement aux périodes correspondantes de 2015

Points saillants financiers

Le tableau suivant présente nos résultats d'exploitation pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**
Produits				
Primes	1 282	1 216	3 796	3 621
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(46)	(45)	(136)	(114)
	1 236	1 171	3 660	3 507
Revenu (perte) de placement net(te)				
Revenu (perte) de placement	996	(499)	1 360	573
Frais de placement	(38)	(29)	(114)	(100)
	958	(528)	1 246	473
	2 194	**643**	**4 906**	**3 980**
Charges				
Coûts des prestations				
Paiements de prestations	566	574	1 734	1 741
Charges administratives liées aux demandes de prestations	100	99	303	296
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(5)	(65)	97	(10)
	661	608	2 134	2 027
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	15	42	43
Charges administratives et autres charges	109	87	310	286
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	54	62	190	202
	838	772	2 676	2 558
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	**1 356**	**(129)**	**2 230**	**1 422**
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	(44)	15	(509)	84
Total du résultat global	**1 312**	**(114)**	**1 721**	**1 506**
Total du résultat global attribuable aux :				
Intervenants de la CSPAAT	1 203	(57)	1 576	1 439
Participations ne donnant pas le contrôle	109	(57)	145	67
	1 312	**(114)**	**1 721**	**1 506**
Autres mesures				
Bénéfice des activités de base[1]	393	334	1 081	939
Rendement des placements[2]	3,8 %	(2,1) %	5,2 %	2,5 %

	30 sept. 2016	31 déc. 2015
Passif non provisionné[3, 4]	(5 023)	(6 599)
Passif non provisionné – selon le ratio de suffisance[4]	(4 799)	(6 984)
Ratio de suffisance[4]	84,9 %	77,9 %

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu (de la perte) de placement net, du changement dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 8, Mesure financière non conforme aux IFRS.
2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement.
3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 2 077 millions de dollars au 30 septembre 2016 (3 797 millions de dollars au 31 décembre 2015) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 946 millions de dollars au 30 septembre 2016 (2 802 millions de dollars au 31 décembre 2015) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 30 septembre 2016 était de 5 023 millions de dollars (6 599 millions de dollars au 31 décembre 2015), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités pour plus de détails.
4. Voir la rubrique 4, Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance, pour plus de détails.

Primes

Voici un sommaire des primes pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2016**	**2015**	**$**	**%**	**2016**	**2015**	**$**	**%**
Primes versées par les employeurs de l'annexe 1								
Primes brutes de l'annexe 1	1 249	1 187	62	5,2	3 690	3 528	162	4,6
Intérêts et pénalités	14	13	1	7,7	45	42	3	7,1
	1 263	1 200	63	5,3	3 735	3 570	165	4,6
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	19	16	3	18,8	61	51	10	19,6
	1 282	1 216	66	5,4	3 796	3 621	175	4,8
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(46)	(45)	(1)	(2,2)	(136)	(114)	(22)	(19,3)
	1 236	**1 171**	**65**	**5,6**	**3 660**	**3 507**	**153**	**4,4**

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2016, les primes brutes ont augmenté de 62 millions de dollars, ou 5,2 %, en raison d'un montant de 52 millions de dollars attribuable à une augmentation de 4,3 % des gains assurables et d'un montant de 10 millions de dollars attribuable à une légère hausse du taux de prime moyen reçu des employeurs en 2016 en raison des changements dans la composition des secteurs d'activité.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, les primes brutes ont augmenté de 162 millions de dollars, ou 4,6 %, du fait d'un montant de 115 millions de dollars attribuable à une augmentation de 3,2 % des gains assurables et d'un montant de 47 millions de dollars attribuable à une légère hausse du taux de prime moyen reçu des employeurs en 2016 en raison des changements dans la composition des secteurs d'activité.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les versements au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net, ont augmenté en raison de la hausse des remboursements offerts en vertu des programmes de tarification par incidence rétrospectifs, surtout la Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence (« NMETI »), ce qui témoigne de l'amélioration continue de l'expérience en matière de retour au travail.

Les diagrammes suivants présentent les primes brutes par secteur pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

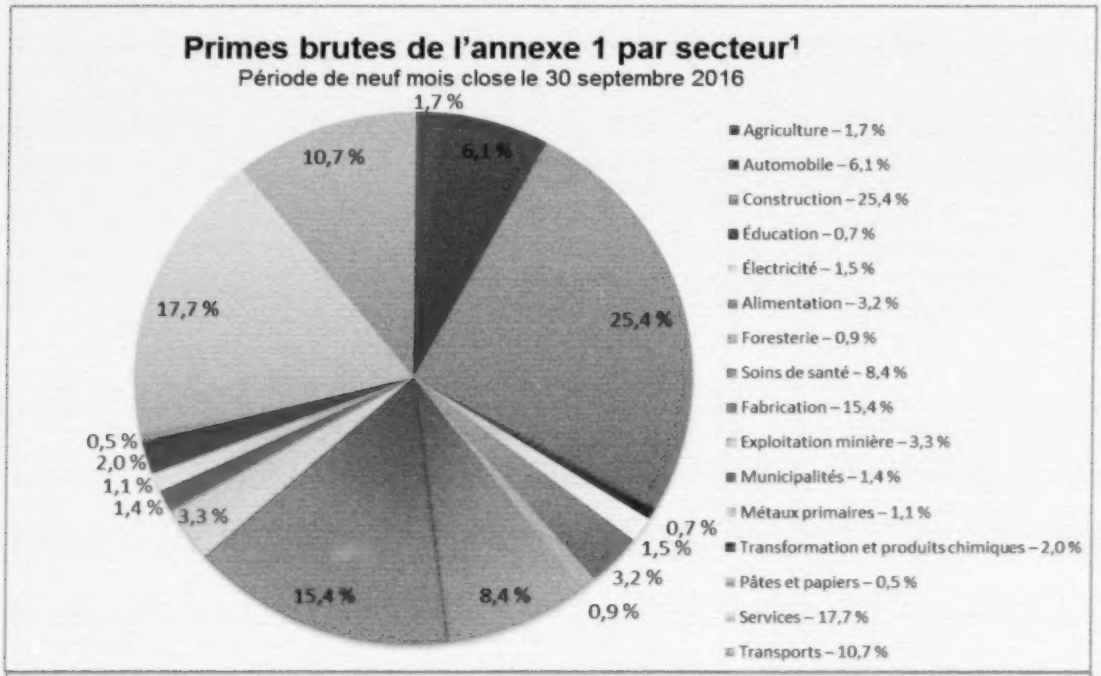

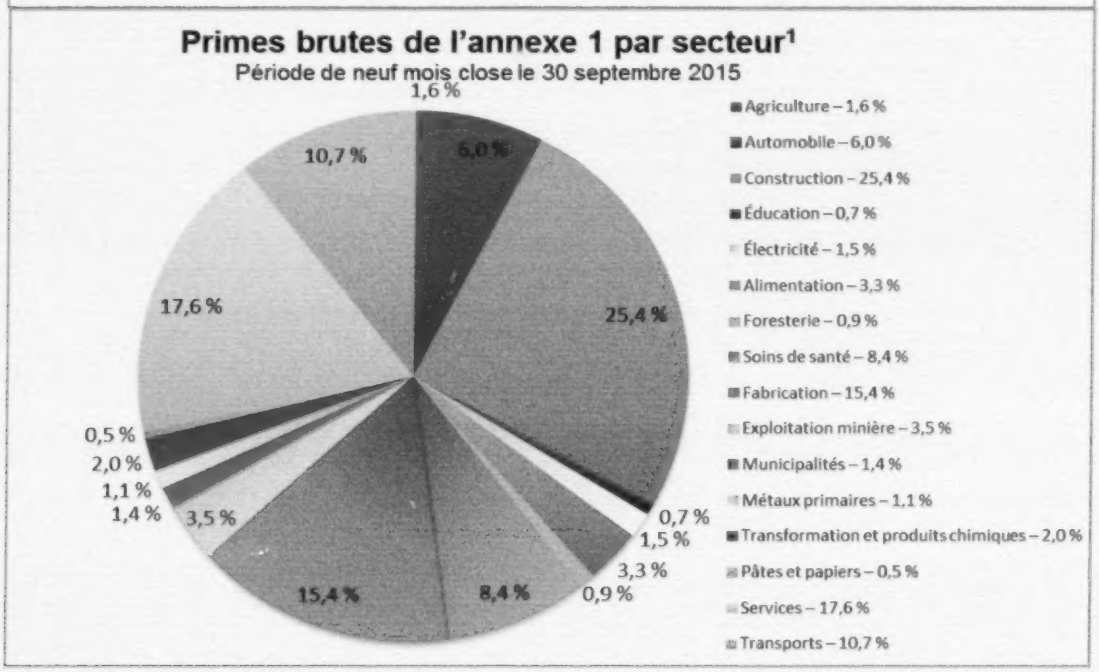

1. Pour les employeurs qui ne les ont pas déclarées, les primes sont estimées et incluses dans les «Primes accumulées mais non déclarées». Cette catégorie n'apparaît pas dans les diagrammes dont le but est de présenter la composition des secteurs d'activité.

Revenu (perte) de placement net(te)

Voici un sommaire du revenu (de la perte) de placement pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

Catégorie d'actifs	Trimestres clos les 30 septembre							
	2016				2015			
(en millions de dollars canadiens)	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative[1]	%	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative[1]	%
Actions de sociétés ouvertes	693	7,2	10 406	36,0	(414)	(4,7)	8 956	35,4
Revenu fixe	78	1,2	6 993	24,2	-	-	6 285	24,8
Portefeuilles multiactifs	164	2,9	5 625	19,5	(153)	(2,5)	5 834	23,1
Immeubles	9	0,4	2 442	8,5	31	1,7	2 076	8,2
Infrastructures	51	3,1	1 839	6,4	36	3,8	1 053	4,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	-	1 501	5,2	1	-	1 019	4,0
Autres	-	-	67	0,2	-	-	68	0,3
	996	**3,8**	**28 873**	**100,0**	**(499)**	**(2,1)**	**25 291**	**100,0**
Frais de placement	(38)				(29)			
Revenu (perte) de placement net(te)	**958**				**(528)**			

1. La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les débiteurs et les fournisseurs ainsi que les dérivés liés aux placements.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2016, le revenu de placement net a augmenté de 1 486 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit un rendement global de 3,8 % ou un revenu de placement net de 958 millions de dollars pour le troisième trimestre. Le rendement du portefeuille au troisième trimestre découle essentiellement du rendement solide des actions de sociétés, de même que du rendement modéré des portefeuilles multiactifs et des infrastructures.

Catégorie d'actifs	Neuf mois clos les 30 septembre							
	2016				2015			
(en millions de dollars canadiens)	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative[1]	%	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative[1]	%
Actions de sociétés ouvertes	505	4,8	10 406	36,0	274	3,1	8 956	35,4
Revenu fixe	334	5,4	6 993	24,2	145	2,5	6 285	24,8
Portefeuilles multiactifs	320	5,9	5 625	19,5	41	0,6	5 834	23,1
Immeubles	49	2,5	2 442	8,5	55	3,3	2 076	8,2
Infrastructures	148	10,0	1 839	6,4	55	4,8	1 053	4,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	-	1 501	5,2	3	-	1 019	4,0
Autres	-	-	67	0,2	-	-	68	0,3
	1 360	**5,2**	**28 873**	**100,0**	**573**	**2,5**	**25 291**	**100,0**
Frais de placement	(114)				(100)			
Revenu de placement net	**1 246**				**473**			

1. La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les débiteurs et les fournisseurs ainsi que les dérivés liés aux placements.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, le revenu de placement net a augmenté de 773 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit un rendement global de 5,2 % ou un revenu de placement net de 1 246 millions de dollars depuis le début de l'exercice. Le rendement des actions de sociétés ouvertes (4,8 %) a profité de la solidité des marchés des actions et de la remontée des titres du secteur des ressources, en partie contrebalancées par l'appréciation du dollar canadien. Le rendement des titres à revenu fixe (5,4 %) a profité de la vigueur des marchés des obligations. Le rendement des portefeuilles multiactifs (5,9 %) a profité de la vigueur des marchés des obligations et des marchandises, en partie contrebalancée par la faiblesse du rendement des fonds spéculatifs. Le rendement du secteur des infrastructures (10,0 %) a profité de l'amélioration des évaluations et du rendement des titres à revenu fixe, alors que le rendement du secteur de l'immobilier (2,5 %) était principalement composé des rendements du revenu.

Le diagramme suivant présente les différentes composantes de la valeur liquidative pour les huit derniers trimestres clos le 30 septembre 2016 :

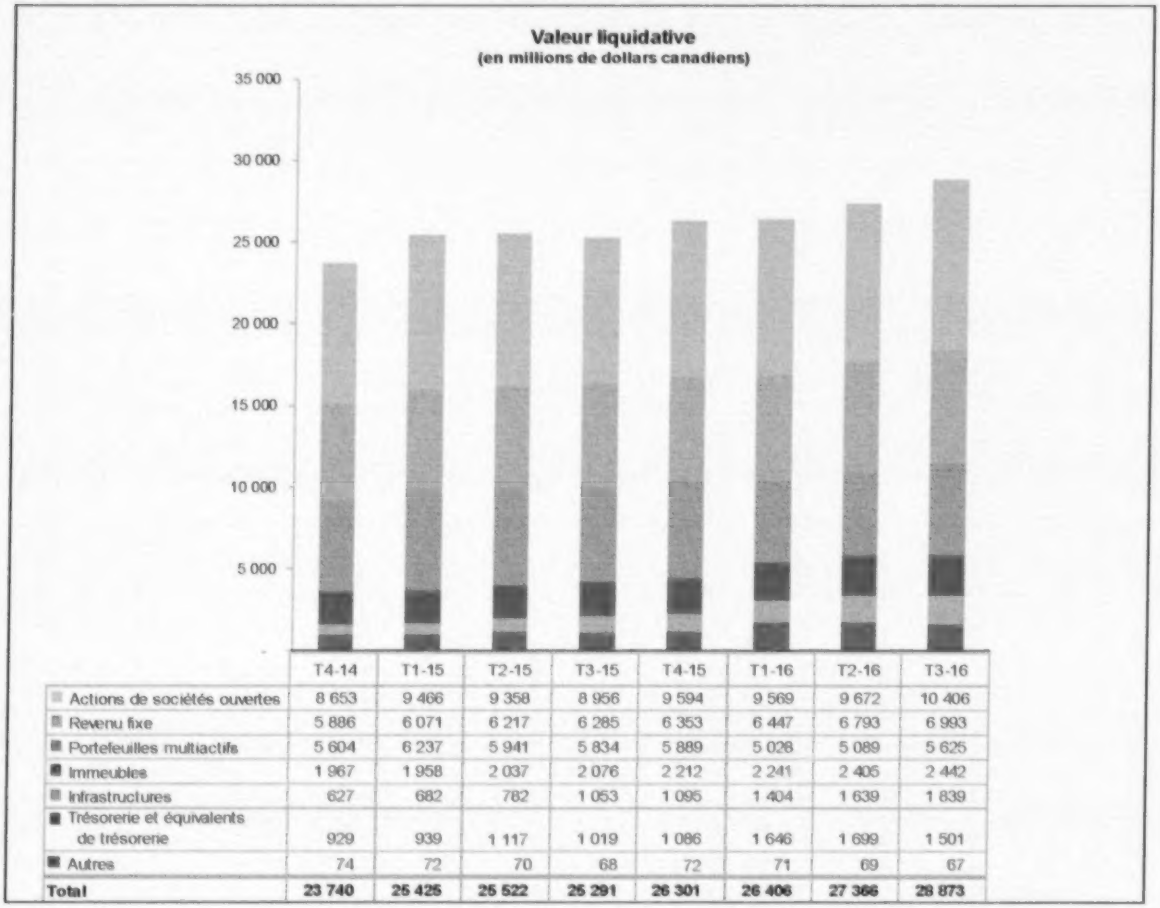

	T4-14	T1-15	T2-15	T3-15	T4-15	T1-16	T2-16	T3-16
Actions de sociétés ouvertes	8 653	9 466	9 358	8 956	9 594	9 569	9 672	10 406
Revenu fixe	5 886	6 071	6 217	6 285	6 353	6 447	6 793	6 993
Portefeuilles multiactifs	5 604	6 237	5 941	5 834	5 889	5 028	5 089	5 625
Immeubles	1 967	1 958	2 037	2 076	2 212	2 241	2 405	2 442
Infrastructures	627	682	782	1 053	1 095	1 404	1 639	1 839
Trésorerie et équivalents de trésorerie	929	939	1 117	1 019	1 086	1 646	1 699	1 501
Autres	74	72	70	68	72	71	69	67
Total	**23 740**	**25 425**	**25 522**	**25 291**	**26 301**	**26 406**	**27 366**	**28 873**

Coûts des prestations

Les coûts des prestations sont composés des éléments suivants : i) les paiements de prestations à l'intention ou au nom des travailleurs blessés; ii) les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer nos programmes d'indemnisation; et iii) la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future, qui représente un ajustement des estimations actuarielles des charges futures liées aux demandes de prestations existant aux dates des états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités.

Voici un sommaire des coûts des prestations pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2016**	**2015**	**$**	**%**	**2016**	**2015**	**$**	**%**
Paiements de prestations	566	574	(8)	(1,4)	1 734	1 741	(7)	(0,4)
Charges administratives liées aux demandes de prestations	100	99	1	1,0	303	296	7	2,4
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(5)	(65)	60	92,3	97	(10)	107	100+
Total des coûts des prestations	**661**	**608**	**53**	**8,7**	**2 134**	**2 027**	**107**	**5,3**

Paiements de prestations

Les paiements de prestations représentent les sommes versées au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre à l'intention ou au nom des travailleurs blessés. Les paiements de prestations sont composés des éléments suivants :

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2016**	**2015**	**$**	**%**	**2016**	**2015**	**$**	**%**
Perte de gains	212	206	6	2,9	634	618	16	2,6
Pension des travailleurs	138	143	(5)	(3,5)	420	436	(16)	(3,7)
Soins de santé	107	104	3	2,9	342	331	11	3,3
Perte économique future	48	53	(5)	(9,4)	151	161	(10)	(6,2)
Prestations de survivant	45	47	(2)	(4,3)	143	140	3	2,1
Fournisseurs externes	7	8	(1)	(12,5)	22	26	(4)	(15,4)
Perte non économique	10	10	-	-	31	32	(1)	(3,1)
Autres	(1)	3	(4)	(100+)	(9)	(3)	(6)	(100+)
Total des paiements de prestations	**566**	**574**	**(8)**	**(1,4)**	**1 734**	**1 741**	**(7)**	**(0,4)**

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements de prestations pour le trimestre clos le 30 septembre 2016 :

- Les prestations pour perte de gains ont augmenté par suite surtout de la hausse du volume de demandes de prestations, ainsi que de la hausse du coût par demande de prestations de 2,5 % par rapport au troisième trimestre de 2015.

- Les pensions des travailleurs ont diminué, ce qui représente la diminution naturelle des demandes de prestations attribuable à la mortalité. Ce programme a été supprimé.
- Les soins de santé ont augmenté en raison du coût plus élevé par demande de prestations et de la hausse des volumes des demandes de prestations de services de santé.
- La perte économique future a diminué, ce qui représente une baisse naturelle du nombre de prestataires attribuable à la mortalité ou au nombre de ceux ayant atteint 65 ans (âge auquel le versement de prestations cesse). Ce programme a été supprimé.

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements de prestations pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 :

- Les prestations pour perte de gains ont augmenté par suite surtout de la hausse du volume et de la durée des demandes de prestations de l'année de lésion considérée ainsi que de l'augmentation du coût par demande de prestations de l'année de lésion précédente, le tout en partie contrebalancé par un recul de 1,1 % du volume des demandes de prestations de l'année de lésion précédente (compte non tenu des demandes de prestations immobilisées).
- Les pensions des travailleurs ont diminué, ce qui représente la diminution naturelle des demandes de prestations attribuable à la mortalité. Ce programme a été supprimé.
- Les soins de santé ont augmenté en raison du coût plus élevé par demande de prestations de services de santé, en partie contrebalancé par la baisse des volumes des demandes de prestations.
- La perte économique future a diminué, ce qui représente une baisse naturelle du nombre de prestataires attribuable à la mortalité ou au nombre de ceux ayant atteint 65 ans (âge auquel le versement de prestations cesse). Ce programme a été supprimé.
- La charge au titre des fournisseurs externes a diminué, en raison surtout du moins grand nombre de lésions avec interruption de travail et d'une approche plus ciblée de retour au travail.
- Les autres paiements de prestations ont diminué, surtout en raison de la baisse des paiements excédentaires et de la hausse des montants recouvrés de tiers, ce qui a entraîné un recouvrement net de 9 millions de dollars pour la période considérée de neuf mois close le 30 septembre.

Charges administratives liées aux demandes de prestations

Les charges administratives liées aux demandes de prestations reflètent les parties des charges administratives et autres charges et des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement attribuées aux coûts des prestations. Voici un sommaire des charges administratives liées aux demandes de prestations pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	$	%	2016	2015	$	%
Attribution des charges administratives et autres charges	95	95	-	-	288	283	5	1,8
Attribution des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	5	4	1	25,0	15	13	2	15,4
Total des charges administratives liées aux demandes de prestations	**100**	**99**	**1**	**1,0**	**303**	**296**	**7**	**2,4**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, la variation est attribuable à la hausse des coûts de certaines charges qui ont trait aux charges administratives liées aux demandes de prestations.

Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(5)	(65)	97	(10)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future comprend un gain actuariel attribuable aux résultats favorables relativement aux prestations pour perte de gains, en partie contrebalancé par l'incidence de la modification apportée à la législation liée à l'état de stress post-traumatique. La variation est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	
Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2015	**27 830**
Paiements effectués en 2016 pour les années de lésion précédentes	(1 861)
Intérêts au titre de la désactualisation[1]	958
Passifs assumés pour l'année de lésion 2016	1 162
Gains actuariels	(197)
Incidence de la modification apportée à la législation[2]	35
Dettes au titre de l'indemnisation future au 30 septembre 2016	**27 927**
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	**97**

1. La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de la période et des paiements effectués au cours de la période.
2. L'incidence de la modification apportée à la législation comprend une augmentation de 35 millions de dollars liée à l'état de stress post-traumatique. Le 5 avril 2016, le projet de loi 163, *Loi de 2016 d'appui aux premiers intervenants de l'Ontario (état de stress post-traumatique)* a été adopté par l'Assemblée législative. Il modifie la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail à l'égard des premiers intervenants ayant reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique. Les modifications prévoient que si un premier intervenant, dont l'état de stress post-traumatique a été diagnostiqué et qui satisfait à des critères précis d'emploi et de diagnostic, son état de stress post-traumatique est présumé être survenu du fait et au cours de son emploi, sauf si le contraire est démontré. Dans des circonstances précises, la présomption s'appliquera aux premiers intervenants ayant reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique jusqu'à 24 mois avant la date d'entrée en vigueur ainsi qu'aux demandes de prestations en attente d'une décision de la CSPAAT ou du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail à la date à laquelle la loi entrera en vigueur.

Charges administratives et autres charges

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Variation		Neuf mois clos les 30 septembre		Variation	
	2016	2015	$	%	2016	2015	$	%
Salaires et avantages à court terme	105	104	1	1,0	318	310	8	2,6
Régimes d'avantages à long terme du personnel	39	38	1	2,6	113	114	(1)	(0,9)
Créances irrécouvrables	13	(2)	15	100+	30	25	5	20,0
Communications	3	2	1	50,0	9	8	1	12,5
Amortissement	5	4	1	25,0	14	9	5	55,6
Matériel et entretien	17	16	1	6,3	51	46	5	10,9
Installations	8	10	(2)	(20,0)	26	29	(3)	(10,3)
Mise au point et intégration des systèmes	5	1	4	100+	10	3	7	100+
Autres	9	9	-	-	27	25	2	8,0
	204	182	22	12,1	598	569	29	5,1
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(95)	(95)	-	-	(288)	(283)	(5)	(1,8)
Total des charges administratives et autres charges	**109**	**87**	**22**	**25,3**	**310**	**286**	**24**	**8,4**

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2016, les charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, se sont accrues de 22 millions de dollars, ou 12,1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par ce qui suit :

- Les créances irrécouvrables ont augmenté de 15 millions de dollars, surtout en raison des capacités de présentation de l'information du nouveau système, ce qui a amélioré la fiabilité des estimations sur le recouvrement.
- Les charges liées à la conception et à l'intégration des systèmes ont augmenté de 4 millions de dollars reflétant nos nouvelles initiatives dans le cadre de nos efforts de transformation.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, les charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, ont augmenté de 29 millions de dollars, ou 5,1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par ce qui suit :

- Les salaires et avantages à court terme ont augmenté de 8 millions de dollars à l'instar des pressions inflationnistes et des coûts des régimes de prestations d'assurance invalidité à long terme plus élevés en raison des résultats techniques.
- Les créances irrécouvrables ont augmenté de 5 millions de dollars surtout en raison des capacités de présentation de l'information du nouveau système, ce qui a amélioré la fiabilité des estimations sur le recouvrement.
- L'amortissement a augmenté de 5 millions de dollars par suite de la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des demandes et des comptes.
- Les charges liées au matériel et à l'entretien ont augmenté de 5 millions de dollars, ce qui traduit la hausse des coûts des activités de soutien liés aux infrastructures et des droits de licence de logiciels.

- Les charges liées à la conception et à l'intégration des systèmes ont augmenté de 7 millions de dollars reflétant nos nouvelles initiatives dans le cadre de nos efforts de transformation.

Charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement

	Trimestres clos les 30 septembre				Neuf mois clos les 30 septembre			
			Variation				Variation	
(en millions de dollars canadiens)	**2016**	**2015**	**$**	**%**	**2016**	**2015**	**$**	**%**
Obligations sanctionnées par la loi								
Loi sur la santé et la sécurité au travail	25	24	1	4,2	71	71	-	-
Coûts de prévention du ministère du Travail	27	27	-	-	81	82	(1)	(1,2)
	52	51	1	2,0	152	153	(1)	(0,7)
Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	5	5	-	-	17	15	2	13,3
Programme de consultation sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	4	4	-	-	12	12	-	-
Total des obligations sanctionnées par la loi	**61**	**60**	**1**	**1,7**	**181**	**180**	**1**	**0,6**
Engagements de financement								
Subventions	1	-	1	-	1	1	-	-
Rabais pour les programmes de sécurité	(3)	6	(9)	(100+)	23	34	(11)	(32,4)
Total des engagements de financement	**(2)**	**6**	**(8)**	**(100+)**	**24**	**35**	**(11)**	**(31,4)**
	59	**66**	**(7)**	**(10,6)**	**205**	**215**	**(10)**	**(4,7)**
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(5)	(4)	(1)	(25,0)	(15)	(13)	(2)	(15,4)
Total des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	**54**	**62**	**(8)**	**(12,9)**	**190**	**202**	**(12)**	**(5,9)**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016, les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, avant l'affectation des coûts des prestations, ont diminué de respectivement 7 millions de dollars et 10 millions de dollars, ce qui tient compte d'une baisse des rabais pour les programmes de sécurité attribuable à une régression de la participation à ces programmes.

3. Situation financière

Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 septembre 2016

Les variations dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités sont comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	30 sept. 2016	31 déc. 2015	Variation $	Variation %	Commentaire
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 792	1 581	211	13,3	Augmentation essentiellement attribuable à la hausse du solde de la garantie en espèces attribuable aux activités de négociation de dérivés. Voir les états des flux de trésorerie consolidés intermédiaires résumés non audités pour plus de détails.
Débiteurs	1 680	1 614	66	4,1	Augmentation attribuable à une hausse du supplément lié aux programmes d'encouragement des employeurs, en partie contrebalancée par la baisse de la somme à recevoir liée aux placements.
Actions de sociétés ouvertes	10 889	10 055	834	8,3	Augmentations attribuables au revenu de placement net dégagé en 2016 et aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.
Obligations	7 483	6 756	727	10,8	
Actifs dérivés	102	68	34	50,0	
Autres placements	8 575	7 947	628	7,9	
Immobilisations corporelles et incorporelles	309	284	25	8,8	Augmentation attribuable à l'ajout de nouveaux systèmes de gestion des comptes et des demandes de prestations.
Passifs					
Fournisseurs et charges à payer	1 252	1 077	175	16,2	Augmentation attribuable à la hausse des remboursements liés à la tarification par incidence et des fournisseurs liés aux placements.
Passifs dérivés	62	133	(71)	(53,4)	Diminution essentiellement attribuable aux fluctuations de notre situation de couverture du change de notre portefeuille de placement.
Dette à long terme	133	116	17	14,7	Emprunt hypothécaire sur un nouvel immeuble de placement.
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	1 776	1 724	52	3,0	Augmentation attribuable au revenu de placement, en partie contrebalancé par l'excédent des versements sur les cotisations.
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 757	1 222	535	43,8	Augmentation attribuable à un taux d'intérêt moins élevé utilisé aux fins de l'évaluation.
Dette au titre de l'indemnisation future	27 927	27 830	97	0,3	Aucune variation importante.
Passif non provisionné	(5 023)	(6 599)	1 576	23,9	Variation reflétant le total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT.
Passif non provisionné selon le ratio de suffisance	(4 799)	(6 984)	2 185	31,3	Renforcement en raison de la solidité continue des résultats d'exploitation.
Ratio de suffisance	84,9 %	77,9 %		7,0	

4. Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance

Explication et analyse des variations du passif non provisionné selon le ratio de suffisance au 30 septembre 2016

Le ratio de suffisance est calculé en comparant l'actif total et le passif total avec certains actifs et passifs évalués sur une base différente de celle qui est prévue par les IFRS. Aux fins du calcul du ratio de suffisance, les montants du total des actifs, comme ils sont présentés dans les états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités, sont ajustés pour tenir compte de l'évaluation selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation.

Selon cette méthode, les actifs d'investissement sont évalués à la juste valeur rajustée pour tenir compte des profits et pertes non amortis relativement au taux de rendement prévu à long terme de ces actifs, moins les intérêts détenus par des tiers (participations ne donnant pas le contrôle). Les profits et pertes de placement qui diffèrent du taux de rendement prévu à long terme sont amortis sur une période de cinq ans. La valeur des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel est déterminée au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation plutôt que selon le marché.

Au 30 septembre 2016, le ratio de suffisance, comme il est défini dans le *Règlement de l'Ontario 141/12* et modifié par le *Règlement de l'Ontario 338/13* (collectivement, le « règlement sur la suffisance »), se situait à 84,9 % (77,9 % au 31 décembre 2015). Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du passif non provisionné selon les IFRS et le ratio de suffisance :

(en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT selon les IFRS	5 023	6 599
Ajouter (déduire) : ajustements selon le règlement sur la suffisance :		
Variations dans l'évaluation des actifs d'investissement	944	981
Variations dans l'évaluation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	(1 068)	(465)
Variations dans l'évaluation des actifs d'investissement attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(100)	(131)
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT selon le ratio de suffisance	**4 799**	**6 984**
Ratio de suffisance	**84,9 %**	**77,9 %**

5. Sommaire des résultats trimestriels

Aperçu de nos résultats financiers par trimestre

Principales informations financières pour les huit derniers trimestres clos le 30 septembre 2016 :

	2016			2015				2014
(en millions de dollars canadiens)	**T3**	**T2**	**T1**	**T4**	**T3**	**T2**	**T1**	**T4**
Primes nettes	1 236	1 274	1 150	1 177	1 171	1 202	1 134	1 164
Revenu (perte) de placement net(te)	958	553	(265)	726	(528)	(308)	1 309	554
Coûts des prestations								
Paiements de prestations	566	586	582	591	574	575	592	610
Charges administratives liées aux demandes de prestations	100	101	102	102	99	98	99	68
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(5)	(28)	130	1 040	(65)	(7)	62	(153)
	661	659	814	1 733	608	666	753	525
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	14	14	13	15	14	14	15
Charges administratives et autres charges	109	101	100	120	87	115	84	131
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	54	65	71	61	62	66	74	56
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 356	988	(114)	(24)	(129)	33	1 518	991
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel (autres éléments du résultat global)	(44)	(305)	(160)	(39)	15	193	(124)	34
Total du résultat global	1 312	683	(274)	(63)	(114)	226	1 394	1 025
Total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT	1 203	620	(247)	(148)	(57)	258	1 238	958
Autres mesures								
Bénéfice des activités de base[1]	393	407	281	290	334	334	271	284
Rendement des placements (%)[2]	3,8	2,3	(1,0)	3,2	(2,1)	(1,2)	6,0	2,7
Passif non provisionné[3, 4]	5 023	6 226	6 846	6 599	6 451	6 394	6 652	7 890
Passif non provisionné selon le ratio de suffisance[4]	4 799	5 633	6 420	6 984	6 584	7 331	8 105	8 697

Un certain nombre de tendances et de facteurs périodiques, comme les emplois saisonniers ainsi que la conjoncture générale de l'économie et du marché, ont des répercussions sur nos produits et charges trimestriels. Les gains assurables qui fluctuent en fonction des taux d'emploi dans les industries que nous assurons ont aussi une incidence sur nos produits tirés des primes. La hausse du revenu de placement net au cours du troisième trimestre de 2016 est essentiellement attribuable au rendement solide des actions de sociétés, de même qu'au rendement modéré des portefeuilles multiactifs et des infrastructures.

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, à l'exclusion des incidences du revenu (de la perte) de placement net(te), de la variation dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme étant significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 8, Mesure financière non conforme aux IFRS.
2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement.
3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 2 077 millions de dollars au 30 septembre 2016 (3 797 millions de dollars au 31 décembre 2015) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 946 millions de dollars au 30 septembre 2016 (2 802 millions de dollars au 31 décembre 2015) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 30 septembre 2016 était de 5 023 millions de dollars (6 599 millions de dollars au 31 décembre 2015), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités pour plus de détails.
4. Voir la rubrique 4, Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance, pour plus de détails.

6. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016

Perspectives d'avenir de notre organisme pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016

Attentes initiales pour 2016	Perspectives actuelles pour 2016
Primes. Croissance modérée selon l'hypothèse d'une croissance de 1,2 % de l'emploi et d'une augmentation de 1,3 % des salaires moyens, en partie contrebalancée par une augmentation de 22 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs. Bien qu'on prévoie que les taux de prime moyens demeureront stables en 2016 comparativement à ceux de l'exercice précédent, les employeurs continuent de contribuer au règlement du passif non provisionné.	*Primes.* Conformes aux attentes initiales d'une hausse des gains assurables, en partie contrebalancée par une hausse de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs traduisant une amélioration continue des résultats en matière de retour au travail.
Revenu de placement net. Nous prévoyons un taux de rendement annuel de 5,25 % (net), ce qui est conforme à l'hypothèse à long terme liée à la planification.	*Revenu de placement net.* Conforme aux attentes initiales.
Paiements de prestations. Les paiements de prestations devraient s'élever à 2,3 milliards de dollars en 2016, chiffre pratiquement identique à celui des paiements de prestations en 2015.	*Paiements de prestations.* Conformes aux attentes initiales.
Charges administratives et autres charges. Nous prévoyons une augmentation en 2016, qui s'explique par l'augmentation des coûts liés aux technologies de l'information et des charges liées à la mise au point et à l'intégration des nouveaux systèmes par suite de nos efforts de transformation.	*Charges administratives et autres charges.* Conformes aux attentes initiales.
Obligations sanctionnées par la loi. Nous prévoyons qu'elles devraient s'élever à 300 millions de dollars en 2016, soit une augmentation de 17 millions de dollars, ou 6,0 %, qui tient compte d'une hausse des rabais dans le cadre du programme de sécurité.	*Obligations sanctionnées par la loi.* Diminution attribuable à une baisse des rabais pour les programmes de sécurité.
Passif non provisionné. Selon le provisionnement actuel, le niveau des prestations et l'évaluation réalisée conformément aux normes comptables et actuarielles en vigueur, nous prévoyons que le passif non provisionné devrait décroître en raison de la constance de l'excellence opérationnelle.	*Passif non provisionné.* Conforme aux attentes initiales.

7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, dans les limites raisonnables de l'importance relative, incombe à la direction. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CSPAAT est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des informations financières additionnelles incluses dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

8. Mesure financière non conforme aux IFRS

Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS

Bénéfice des activités de base

La CSPAAT a adopté une mesure financière non conforme aux IFRS – le « bénéfice des activités de base » – dans le but d'aider les intervenants à mieux comprendre notre performance d'exploitation sous-jacente. Cette mesure nous paraît pertinente pour la gestion de nos activités, car elle constitue une méthode cohérente pour évaluer notre performance sous-jacente. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement net, du changement dans les évaluations actuarielles et de tout élément considéré comme significatif et de nature exceptionnelle. Cette mesure n'a pas de définition standardisée prescrite par les IFRS et n'est pas nécessairement comparable aux mesures portant un nom semblable utilisées par d'autres organismes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du bénéfice des activités de base et du total du résultat global, qui représente la mesure financière calculée et présentée selon les IFRS qui s'en rapproche le plus :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
(en millions de dollars canadiens)	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**
Total du résultat global pour la période	1 312	(114)	1 721	1 506
Ajouter (déduire) : (Revenu) perte de placement net(te)	(958)	528	(1 246)	(473)
Ajouter (déduire) : variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(5)	(65)	97	(10)
Ajouter (déduire) : variation dans l'évaluation actuarielle des régimes d'avantages du personnel	44	(15)	509	(84)
Bénéfice des activités de base	**393**	**334**	**1 081**	**939**

Le diagramme suivant présente le bénéfice des activités de base pour les huit derniers trimestres clos le 30 septembre 2016 :

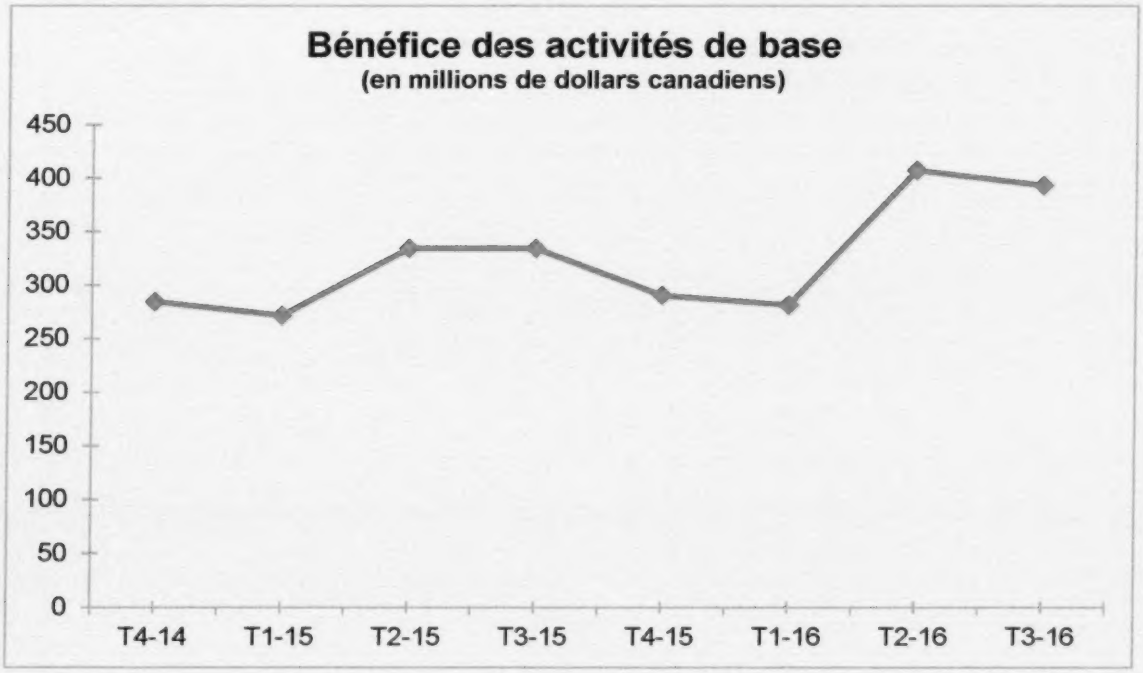

9. Énoncés prospectifs

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévoit », ou « est d'avis », « prévu au budget », « estime », « est prévu », « fait des prévisions », « a l'intention de », « planifie », « aura lieu », ou des variations de ces termes, ou indiquent que certaines mesures, ou certains événements ou résultats « pourraient », « peuvent », ou « devraient », respectivement être pris, se produire ou être atteints. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles, les diverses hypothèses et analyses, l'évolution de la conjoncture et autres facteurs qui, à notre avis, sont appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs comprennent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent de ceux anticipés dans nos énoncés prospectifs.

Nous croyons que les attentes représentées par nos énoncés prospectifs sont raisonnables; cependant, rien ne garantit que ces attentes s'avèrent exactes. L'objectif des énoncés prospectifs est de fournir au lecteur une description des attentes de la direction en ce qui concerne notre rendement financier anticipé. Ces énoncés pourraient ne pas être appropriés à d'autres fins. De plus, à moins d'avis contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont faits à la date de sa publication et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour publiquement ou à les réviser, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États de la situation financière consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	1 792	1 581
Débiteurs	3	1 680	1 614
Actions de sociétés ouvertes	4	10 889	10 055
Obligations	4	7 483	6 756
Actifs dérivés	4	102	68
Autres placements	4	8 575	7 947
Immobilisations corporelles et incorporelles		309	284
Actif total		**30 830**	**28 305**
Passifs			
Fournisseurs et charges à payer		1 252	1 077
Passifs dérivés	4	62	133
Dette à long terme		133	116
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite		1 776	1 724
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	5	1 757	1 222
Dette au titre de l'indemnisation future	6	27 927	27 830
Passif total		**32 907**	**32 102**
Insuffisance de l'actif			
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT		(5 023)	(6 599)
Participations ne donnant pas le contrôle		2 946	2 802
Insuffisance totale de l'actif		**(2 077)**	**(3 797)**
Total du passif et de l'insuffisance de l'actif		**30 830**	**28 305**

Engagements et passifs éventuels (note 7)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États du résultat global consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
		2016	**2015**	**2016**	**2015**
Produits					
Primes		1 282	1 216	3 796	3 621
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net		(46)	(45)	(136)	(114)
		1 236	1 171	3 660	3 507
Revenu (perte) de placement net(te)					
Revenu (perte) de placement	4	996	(499)	1 360	573
Frais de placement	4	(38)	(29)	(114)	(100)
Total du revenu (de la perte) de placement net(te)		958	(528)	1 246	473
Total des produits		**2 194**	**643**	**4 906**	**3 980**
Charges					
Coûts des prestations					
Paiements de prestations		566	574	1 734	1 741
Charges administratives liées aux demandes de prestations		100	99	303	296
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future		(5)	(65)	97	(10)
		661	608	2 134	2 027
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite		14	15	42	43
Charges administratives et autres charges		109	87	310	286
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement		54	62	190	202
Total des charges		**838**	**772**	**2 676**	**2 558**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		**1 356**	**(129)**	**2 230**	**1 422**
Autres éléments du résultat global					
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	(44)	15	(509)	84
Total du résultat global		**1 312**	**(114)**	**1 721**	**1 506**

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2016	**2015**	**2016**	**2015**
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges attribuables aux :				
Intervenants de la CSPAAT	1 247	(72)	2 085	1 355
Participations ne donnant pas le contrôle	109	(57)	145	67
	1 356	**(129)**	**2 230**	**1 422**
Total du résultat global attribuable aux :				
Intervenants de la CSPAAT	1 203	(57)	1 576	1 439
Participations ne donnant pas le contrôle	109	(57)	145	67
	1 312	**(114)**	**1 721**	**1 506**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des variations de l'insuffisance de l'actif consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

		Insuffisance de l'actif		
	Note	Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2014		(7 890)	2 644	(5 246)
Excédent des produits sur les charges		1 355	67	1 422
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	84	-	84
Variations dans la participation relative aux placements		-	6	6
Solde au 30 septembre 2015		(6 451)	2 717	(3 734)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(109)	85	(24)
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel		(39)	-	(39)
Solde au 31 décembre 2015		(6 599)	2 802	(3 797)
Excédent des produits sur les charges		2 085	145	2 230
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	(509)	-	(509)
Variations dans la participation relative aux placements		-	(1)	(1)
Solde au 30 septembre 2016		**(5 023)**	**2 946**	**(2 077)**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des flux de trésorerie consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2016	**2015**	**2016**	**2015**
Activités d'exploitation :				
Total du résultat global	1 312	(114)	1 721	1 506
Rajustements :				
Amortissement de la prime nette sur les placements	-	1	1	2
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	6	5	17	12
Variations de la juste valeur des placements	(915)	702	(960)	(143)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	21	(2)	50	16
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes	(78)	(90)	(266)	(252)
Revenu provenant des coentreprises	(8)	(11)	(40)	(26)
Produits d'intérêts	(50)	(56)	(168)	(165)
Charges d'intérêts	2	1	6	8
Total du résultat global après rajustements	290	436	361	958
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Débiteurs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement	(30)	(13)	(141)	(111)
Fournisseurs et charges à payer, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement et de financement	81	60	107	78
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	48	(37)	52	16
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	53	(5)	535	(51)
Dette au titre de l'indemnisation future	(5)	(65)	97	(10)
Total des variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	147	(60)	650	(78)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**437**	**376**	**1 011**	**880**
Activités d'investissement :				
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes et des coentreprises	92	101	280	269
Intérêts reçus	23	32	142	141
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17)	(13)	(42)	(48)
Achat de placements	(4 064)	(2 554)	(10 044)	(8 733)
Produits de la vente et de l'échéance de placements	3 288	2 026	8 916	7 475
Acquisition d'immeubles de placement, montant net	(8)	(18)	(55)	(38)
Acquisition de coentreprises	(7)	(2)	(14)	(12)
Produits tirés de la sortie de coentreprises	-	4	-	4
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(693)**	**(424)**	**(817)**	**(942)**
Activités de financement :				
Produit tiré de la sortie de participations ne donnant pas le contrôle	24	5	70	56
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(26)	(16)	(71)	(50)
Émission (remboursement) de titres de créance, montant net	2	(54)	24	(61)
Intérêts versés au titre de la dette	(2)	(2)	(6)	(8)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(2)**	**(67)**	**17**	**(63)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(258)**	**(115)**	**211**	**(125)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	2 050	1 463	1 581	1 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	**1 792**	**1 348**	**1 792**	**1 348**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2016
Non audité (en millions de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914 et est située dans la province de l'Ontario (la « province »). À titre d'organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario (classé comme tel en vertu de la directive concernant les organismes et les nominations), la CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT »), qui établit un régime d'assurance sans égard à la responsabilité fournissant des prestations aux travailleurs qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail.

La CSPAAT préconise la santé et la sécurité au travail dans la province et fournit un régime d'assurance contre les accidents du travail aux employeurs et travailleurs de l'Ontario. La CSPAAT est financée entièrement par les primes versées par les employeurs et ne reçoit aucun financement ou aide du gouvernement de l'Ontario. Elle tire également des produits d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle détient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours.

Le siège social de la CSPAAT est situé au 200, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3J1.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), qui ont été adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada au titre des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités d'intérêt public.

La publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été autorisée par le conseil d'administration de la CSPAAT le 14 décembre 2016.

3. Débiteurs

Les débiteurs sont composés de ce qui suit :

	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Primes à recevoir	262	259
Moins : Provision pour créances douteuses	(96)	(92)
	166	167
Primes accumulées à recevoir	504	507
	670	674
Suppléments au titre des programmes d'encouragement des employeurs	486	353
Autres actifs	47	35
Créances	1 203	1 062
Somme à recevoir liée aux placements	477	552
Total des débiteurs	**1 680**	**1 614**

Les primes à recevoir se rapportent essentiellement aux primes versées par les employeurs de l'annexe 1, qui sont évaluées et sont exigibles lorsque les employeurs déclarent leurs gains assurables

pour l'exercice considéré. Pour les employeurs qui ne les ont pas déclarées, les primes sont estimées et incluses dans les primes courues à recevoir.

Les suppléments au titre des programmes d'encouragement des employeurs représentent l'augmentation des primes versées aux employeurs de l'annexe 1 en fonction des résultats en matière d'indemnisation.

4. Placements et revenu de placement net

Placements

Le tableau suivant fournit un sommaire de la nature des placements par catégorie d'actifs :

	Actions de sociétés ouvertes	Revenu fixe	Porte-feuilles multi-actifs	Immeubles	Infrastruc-tures	Autres	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Actions de sociétés ouvertes	**10 396**	**-**	**493**	**-**	**-**	**-**	**10 889**	**10 055**
Obligations	**-**	**6 936**	**547**	**-**	**-**	**-**	**7 483**	**6 756**
Actifs dérivés	**12**	**-**	**78**	**1**	**11**	**-**	**102**	**68**
Placements alternatifs	-	-	4 236	616	1 692	67	6 611	6 024
Immeubles de placement	-	-	-	1 366	-	-	1 366	1 361
Participations dans des coentreprises	-	-	-	462	136	-	598	562
Autres placements	**-**	**-**	**4 236**	**2 444**	**1 828**	**67**	**8 575**	**7 947**

Revenu (perte) de placement net(te)

Le revenu (la perte) de placement net(te) par nature des placements est comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2016	**2015**	**2016**	**2015**
Actions de sociétés ouvertes	758	(304)	459	601
Obligations	108	23	364	211
Placements alternatifs	218	282	(77)	788
Produits provenant des immeubles de placement	2	17	4	26
Revenu provenant des entreprises associées et des coentreprises	8	11	40	26
Dérivés	(45)	(559)	642	(1 044)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	1	5	2
Moins : perte (revenu) attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	(57)	30	(77)	(37)
Revenu (perte) de placement	**996**	**(499)**	**1 360**	**573**
Moins : frais de placement	(38)	(29)	(114)	(100)
Revenu (perte) de placement net(te)	**958**	**(528)**	**1 246**	**473**

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2016
Non audité (en millions de dollars canadiens)

Le revenu (la perte) de placement net(te), y compris le revenu provenant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dérivés, pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre est comme suit :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2016	**2015**	**2016**	**2015**
Profits nets (pertes nettes) sur les instruments financiers	915	(702)	960	143
Produits d'intérêts et de dividendes	128	145	433	415
Produits provenant des immeubles de placement	2	17	4	26
Revenu provenant des coentreprises	8	11	40	26
Moins : perte (revenu) attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	(57)	30	(77)	(37)
Revenu (perte) de placement	**996**	**(499)**	**1 360**	**573**
Moins : frais de placement	(38)	(29)	(114)	(100)
Revenu (perte) de placement net	**958**	**(528)**	**1 246**	**473**

Évaluation et présentation de la juste valeur

Le tableau ci-après présente une description générale des méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur.

Niveau de la hiérarchie	**Méthode d'évaluation**
Niveau 1	La juste valeur est évaluée comme étant le cours de clôture pour des actifs identiques sur un marché public actif à la date de clôture.
Niveau 2	Si un cours sur un marché public actif ne peut être obtenu, des données observables sont utilisées pour estimer la juste valeur au moyen de l'approche par le marché ou de l'approche par le résultat. Lorsque l'approche par le marché est utilisée, la juste valeur est estimée en ajustant le cours du marché d'un actif ou d'un passif semblable, à l'aide de données comme les taux d'intérêt ou les taux de change en vigueur. La juste valeur estimée à l'aide de l'approche par le résultat est fonction des flux de trésorerie futurs fixes actualisés à l'aide des taux d'intérêt du marché pour un actif ou un passif semblable.
Niveau 3	*Placements alternatifs* Les placements alternatifs sur les marchés privés se composent de placements dans le secteur des infrastructures. La juste valeur des placements sur les marchés privés est estimée au coût dans l'année de leur acquisition. Par conséquent, la juste valeur repose principalement sur les flux de trésorerie distribuables futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation estimés. La juste valeur des placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier est estimée en fonction des évaluations des immeubles de placement sous-jacents effectuées au moyen des méthodes présentées ci-après pour les immeubles de placement.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2016
Non audité (en millions de dollars canadiens)

Niveau de la hiérarchie	Méthode d'évaluation
	Immeubles de placement
	La juste valeur des immeubles de placement est estimée selon les évaluations effectuées par des évaluateurs qualifiés. Les évaluations des immeubles de placement sont en grande partie fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés prévus sur chaque immeuble, utilisant un taux d'actualisation et un taux de capitalisation final qui reflètent les caractéristiques, l'endroit et le marché de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont fondés, entre autres, sur les loyers provenant des contrats de location actuels et des hypothèses au sujet des loyers provenant des contrats de location futurs reflétant les conditions actuelles, moins les sorties de trésorerie futures ayant trait à ces contrats de location actuels et futurs.

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs :

	30 septembre 2016				31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs et passifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et équivalents de trésorerie[1]	807	985	-	1 792	624	957	-	1 581
Actions de sociétés ouvertes	10 889	-	-	10 889	10 011	44	-	10 055
Obligations	-	7 483	-	7 483	-	6 756	-	6 756
Placements alternatifs	-	5 470	1 141	6 611	-	5 604	420	6 024
Immeubles de placement	-	-	1 366	1 366	-	-	1 361	1 361
Actifs dérivés	-	102	-	102	-	68	-	68
Passifs dérivés	-	(62)	-	(62)	-	(133)	-	(133)
Passifs dont la juste valeur est présentée								
Dette à long terme[2]	-	(148)	-	(148)	-	(128)	-	(128)

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant en trésorerie de 807 $ et des instruments du marché monétaire à court terme de 985 $ (respectivement 624 $ et 957 $ au 31 décembre 2015).
2. Au 30 septembre 2016, la valeur comptable s'établissait à 133 $ (116 $ au 31 décembre 2015).

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2016
Non audité (en millions de dollars canadiens)

Placements alternatifs (niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur)

Les tableaux ci-dessous fournissent un rapprochement de la juste valeur des placements dans des entités du secteur de l'immobilier et sur le marché privé :

	30 septembre 2016			30 septembre 2015		
Pour les trimestres clos les	**Placements sur le marché privé**	**Entités du secteur de l'immobilier**	**Total**	**Placements sur le marché privé**	**Entités du secteur de l'immobilier**	**Total**
Solde au 1er juillet	589	424	1 013	-	440	440
Achats	13	-	13	-	1	1
Ventes	-	(1)	(1)	-	-	-
Profits nets comptabilisés dans le revenu de placement net	15	2	17	-	11	11
Transferts vers le niveau 3	99	-	99	-	-	-
Solde au 30 septembre	**716**	**425**	**1 141**	**-**	**452**	**452**

	30 septembre 2016			30 septembre 2015		
Pour les neuf mois clos les	**Placements sur le marché privé**	**Entités du secteur de l'immobilier**	**Total**	**Placements sur le marché privé**	**Entités du secteur de l'immobilier**	**Total**
Solde au 1er janvier	-	420	420	-	372	372
Achats	160	33	193	-	68	68
Ventes	-	(31)	(31)	-	-	-
Profits nets comptabilisés dans le revenu de placement net	15	3	18	-	12	12
Transferts vers le niveau 3	541	-	541	-	-	-
Solde au 30 septembre	**716**	**425**	**1 141**	**-**	**452**	452

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, des placements sur le marché privé d'une valeur comptable de 541 $ ont été transférés du niveau 2 au niveau 3, car, après l'acquisition, leur évaluation reposait sur des données non observables.

L'évaluation des placements sur le marché privé est obtenue de tiers indépendants qui recueillent des données non observables quantitatives aux fins des évaluations. Ces données sont principalement les flux de trésorerie distribuables, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des flux de trésorerie distribuables futurs ou des valeurs finales aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, tandis que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet

contraire. Les informations quantitatives sur des données ne sont pas communiquées par les évaluateurs.

La juste valeur des entités du secteur de l'immobilier est obtenue d'évaluateurs qualifiés qui recueillent des données quantitatives non observables aux fins des évaluations. Les autres facteurs demeurant constants, une hausse des loyers aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, alors qu'une hausse du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final aurait l'effet contraire. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, la modification des données non observables n'a pas eu d'incidence importante sur la juste valeur des entités du secteur de l'immobilier. Se reporter aux états financiers consolidés audités de 2015 pour obtenir des informations quantitatives sur les données non observables importantes.

Immeubles de placement (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs)

Les tableaux ci-dessous fournissent un rapprochement de la juste valeur des immeubles de placement :

Pour les trimestres clos les	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Solde au 1er juillet	1 379	1 196
Dépenses d'investissement	8	18
Profits nets (pertes nettes) provenant de la variation de la juste valeur	(21)	2
Cessions	-	(4)
Solde au 30 septembre	**1 366**	**1 212**

Pour les neuf mois clos les	30 septembre 2016	30 septembre 2015
Solde au 1er janvier	1 361	1 194
Acquisitions d'actifs	29	7
Dépenses d'investissement	26	31
Pertes nettes provenant de la variation de la juste valeur	(50)	(16)
Cessions	-	(4)
Solde au 30 septembre	**1 366**	**1 212**

Aucun transfert d'immeubles de placement n'a eu lieu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016 entre les niveaux.

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue d'évaluateurs qualifiés qui élaborent des données quantitatives non observables aux fins des évaluations. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des loyers aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, alors que la hausse du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final aurait l'effet contraire. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2016, la modification des données non observables n'a pas eu d'incidence importante sur la juste valeur des immeubles de placement. Se reporter aux états financiers consolidés audités de 2015 pour obtenir des informations quantitatives sur les données non observables importantes.

5. Régimes d'avantages du personnel

Les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel sont comptabilisées dans les autres éléments de la perte globale de la façon suivante :

	Trimestres clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2016	**2015**	**2016**	**2015**
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de changements dans les hypothèses financières	(124)[1]	97	(570)[1]	97
Pertes actuarielles découlant des antécédents démographiques ou autres	(1)	-	(1)	(2)
Excédent (déficit) du rendement réel des actifs des régimes sur les produits d'intérêts	81	(82)	62	(11)
Total des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	**(44)**	**15**	**(509)**	**84**

1. Les pertes actuarielles sont principalement attribuables aux fluctuations du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel, qui a diminué de respectivement 15 points de base et 75 points de base pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016.

Passif au titre des régimes d'avantages du personnel

Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel est composé des éléments suivants :

	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Valeur actualisée des obligations entièrement ou partiellement capitalisées	3 819	3 243
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	850	736
Valeur actualisée totale des obligations	4 669	3 979
Juste valeur des actifs des régimes	(2 912)	(2 757)
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	**1 757**	**1 222**

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés
30 septembre 2016
Non audité (en millions de dollars canadiens)

6. Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Perte de gains	9 220	9 096
Pension des travailleurs	6 369	6 587
Soins de santé	4 058	3 938
Prestations de survivant	2 909	2 860
Perte économique future	1 390	1 502
Fournisseurs externes	198	184
Perte non économique	295	291
Maladies professionnelles à longue latence	2 173	2 137
État de stress post-traumatique	35	-
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 280	1 235
Dette au titre de l'indemnisation future	**27 927**	**27 830**

7. Engagements et passifs éventuels

Engagements relatifs aux placements

La CSPAAT avait les engagements suivants relatifs à son portefeuille de placements :

	30 septembre 2016	31 décembre 2015
Placements dans des immeubles, portefeuilles multiactifs et infrastructures	1 890	1 322
Participations dans des coentreprises	102	110
Achats ou développement d'immeubles de placement	6	7
	1 998	**1 439**

Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Les obligations sanctionnées par la loi et les engagements de financement connus au 30 septembre 2016 s'établissent à environ 253 $ pour la période du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Poursuites

La CSPAAT est partie à diverses poursuites et réclamations, survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la CSPAAT, la direction estime que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours aura une incidence négligeable sur la situation financière de la CSPAAT.

8. Transactions entre parties liées

Gouvernement de l'Ontario et parties liées

La CSPAAT est un organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario, responsable de l'administration de la LSPAAT. À ce titre, elle est considérée comme une entité gouvernementale et bénéficie d'exemptions partielles selon les IFRS quant à la déclaration de transactions auprès du gouvernement de l'Ontario et de divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne.

Conformément à la LSPAAT, la CSPAAT est tenue de rembourser la totalité des frais engagés pour l'administration de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* au gouvernement de l'Ontario. Elle doit aussi financer les coûts liés aux activités de prévention du ministère du Travail, le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. Ces remboursements et les sommes connexes imputées aux employeurs sont déterminés et approuvés par le ministre du Travail. En outre, la CSPAAT accorde des subventions à la réalisation d'enquêtes et de recherches et à la conception de formation. Le financement total fourni dans le cadre de ces obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 s'est élevé à respectivement 62 $ et 182 $ (respectivement 60 $ et 181 $ en 2015).

La CSPAAT est tenue de rembourser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») les honoraires des médecins pour les services dispensés aux travailleurs blessés, ainsi que les frais administratifs du MSSLD. Les montants versés au MSSLD pour les honoraires des médecins et les services administratifs pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2016 se sont établis à respectivement 9 $ et 27 $ (respectivement 9 $ et 27 $ en 2015).

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des charges relatives à la santé et à la sécurité au travail, que la CSPAAT présente collectivement à titre d'obligations sanctionnées par la loi et d'engagements de financement, les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités comprennent des sommes provenant d'activités de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario.

Étaient compris dans les placements au 30 septembre 2016, des titres à revenu fixe négociables émis par le gouvernement de l'Ontario et par les entités liées totalisant 1 751 $ (1 515 $ au 31 décembre 2015).

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les deux régimes de retraite à prestations définies des employés et les régimes d'avantages à long terme des employés de la CSPAAT, dont l'assurance-vie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaire, sont considérés comme apparentés. La note 5 fournit les détails des transactions concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.